

Bagié, bourgeois de Saint-Trivier, au prix de 300 francs de bon or et de bon poids, à l'écu du roi de France, sa dîme de Bouligneux avec le droit qu'il avait sur la maison où elle se recueillait et la justice sur cette dîme, ensemble la champerie et bannerie de Saint-Trivier qu'il disait tenir en franc-aleu.

Hugues de Saint-Trivier épousa, en 1371, Jeanne de Beaujeu, cousine germaine d'Antoine, sire de Beaujeu et sœur d'Edouard, qui lui succéda.

Il surprit, en 1374, Philippe, évêque de Mâcon, qui entendait la messe à Romenay, et, quoiqu'il fût parent de cet évêque, il pillà Romenay et tint cet évêque six semaines prisonnier.

Josserand, surnommé le prud'homme de Romenay, favorisa le seigneur de Saint-Trivier dans cette surprise qui, ne lui fut pas favorable, car Amé de Savoie, l'archevêque de Besançon, et le chapitre de Mâcon s'étant déclarés contre ce seigneur, il fut contraint de se faire homme de l'Eglise de Mâcon, sans préjudice des droits de ces seigneurs auxquels il était précédemment obligé, et il fut convenu que ce seigneur, payant 500 francs d'or pour une fois à cette Eglise, il serait libre de cette sujétion.

Au mois de mai 1375, Hugues de Saint-Trivier et Jeanne de Beaujeu confirmèrent la vente qu'ils avaient faite à Pierre Bagié de la dîme de Bouligneux et de la champerie et bannerie de Saint-Trivier, ou se départirent de la grâce de rachat, moyennant six vingt florins d'or, qu'ils reçurent au-delà des 300 francs qu'ils avaient reçus cinq ans auparavant.

Par acte du 14 juillet 1375, Hugues de Saint-Trivier prit en fief d'Amé VI, comte de Savoie, surnommé le Vert, le village de Sandrans, qui était de franc-aleu, avec 200 florins de rente en fonds de terre, à la réserve toutefois de l'hommage qu'il devait aux sires de Beaujeu et de Villars.

En 1378, des soldats de la garnison du château de Saint-Trivier en Dombes, ramenant des bestiaux au château,